

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Office central suisse du tourisme

**Herausgeber:** Office central suisse du tourisme

**Band:** 15 (1955)

**Anhang:** Comptes annuels et bilan 1955

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**OFFICE CENTRAL SUISSE DU TOURISME  
ZURICH**

---

**Comptes annuels et bilan  
1955**

**Produits****Profits et**

<i>Année précédente</i> Fr.		<i>1955</i> Fr.
<b>5 039 606.95</b>	<b>I. Cotisations annuelles . . . . .</b>	<b>4 974 133.65</b>
	Prestations de la Confédération:	
2 500 000.—	a) Part fixe . . . . .	2 500 000.—
499 985.65	b) Part variable . . . . .	500 000.—
	Prestations de l'économie privée:	
600 000.—	CFF . . . . .	600 000.—
375 000.—	PTT . . . . .	375 000.—
198 730.75	Société Suisse des Hôteliers . . . . .	214 180.85
131 200.—	Associations suisses . . . . .	52 860.—
234 460.—	Membres divers . . . . .	239 260.—
500 230.55	Cotisations variables des régions . . . . .	492 832.80
<b>1 324 125.46</b>	<b>II. Autres recettes . . . . .</b>	<b>1 525 269.26</b>
9 140.—	Allocations volontaires . . . . .	8 565.—
1 277 498.56	Commissions provenant de transactions commerciales . . . . .	1 475 852.48
2 323.50	Intérêts actifs et bénéfices de change . . . . .	8 246.10
34 248.40	Recettes diverses . . . . .	30 457.78
915.—	Recettes extraordinaires . . . . .	2 147.90
<b>12 868.71</b>	<b>III. Excédent de charges . . . . .</b>	<b>—.—</b>
<hr/> <b>6 376 601.12</b>		
		<hr/> <b>6 499 402.91</b>

# Pertes 1955

Charges

<i>Année précédente</i>		<i>1955</i>
Fr.		Fr.
<b>I. Administration</b>		
<b>22 248.60</b>	A. Organes . . . . .	<b>22 043.—</b>
7 005.45	1. Assemblée générale et rapport annuel . . . . .	7 305.85
9 353.80	2. Comité . . . . .	8 717.20
5 889.35	3. Bureau . . . . .	6 019.95
<b>618 327.05</b>	B. Direction de Zurich . . . . .	<b>637 055.84</b>
460 115.95	4. Dépenses pour le personnel . . . . .	474 494.20
1 879.35	a) Traitements . . . . .	1 656.50
22 385.55	b) Assurance-accidents . . . . .	24 498.50
2 202.60	c) Assurance du personnel . . . . .	2 202.60
9 445.80	d) Pensions . . . . .	9 643.45
35 821.05	e) AVS . . . . .	
7 578.20	5. Loyer et frais d'ameublement . . . . .	40 055.25
7 798.35	a) Loyer . . . . .	8 601.65
451.95	b) Entretien des bureaux . . . . .	6 714.70
15 302.72	c) Mobilier . . . . .	479.50
38 844.54	d) Assurance . . . . .	
229.40	6. Matériel de bureau . . . . .	11 437.—
707.54	7. Ports, télégrammes, téléphone . . . . .	40 362.87
15 564.05	8. Bibliothèque . . . . .	371.80
	9. Intérêts passifs, frais de finance, pertes de change . . . . .	4 682.92
	10. Frais généraux et imprévus . . . . .	11 854.90
<b>II. Publicité</b>		
<b>3 686 179.91</b>	A. Siège auxiliaire de Lausanne, agences et représentations à l'étranger . . . . .	<b>3 781 737.36</b>
2 300 718.90	11. Dépenses pour le personnel . . . . .	dont pour le SAL
5 447.55	a) Traitements . . . . .	36 931.10
136 304.45	b) Assurance-accidents . . . . .	142.70
26 326.10	c) Assurance du personnel . . . . .	1 639.20
1 167 382.91	d) AVS . . . . .	774.—
50 000.—	12. Frais généraux . . . . .	
<b>2 049 845.56</b>	a) Frais courants . . . . .	<b>27 844.05</b>
151 675.25		<b>67 331.05</b>
136 236.15	b) Versement au fonds de rénovation des agences . . . . .	20 000.—
29 861.27	<b>2 057 169.89</b>	
11 709.30	B. Moyens publicitaires . . . . .	167 801.65
15 525.30	13. Imprimés . . . . .	167 079.75
174 860.25	14. Film . . . . .	20 857.94
465 007.63	15. Photographie . . . . .	22 525.35
166 447.05	16. Radio . . . . .	15 058.25
105 958.26	17. Conférences . . . . .	151 698.80
59 261.15	18. Expositions, foires et vitrines . . . . .	435 055.25
81 348.40	19. Propagande par la presse . . . . .	182 007.60
50 000.—	20. Organes de l'OCST . . . . .	106 009.85
601 955.55	21. Frais de transport et de douane . . . . .	48 850.80
—.	22. Voyages d'affaires, frais de représentation . . . . .	
<b>6 376 601.12</b>	23. Campagnes spéciales et imprévus . . . . .	<b>99 891.85</b>
	a) Campagnes générales . . . . .	<b>50 000.—</b>
	b) Contribution à la caisse de voyages . . . . .	<b>590 332.80</b>
	c) Campagnes communes avec les régions . . . . .	
<b>III. Excédent de recettes . . . . .</b>		<b>1 396.82</b>
		<b>6 499 402.91</b>

# Bilan au 31 décembre 1955

<i>Année précédente</i>		<i>1955</i>
	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>198 133.70</b>		<b>318 952.80</b>
33 074.69	a) Caisse . . . . .	18 280.65
97 640.01	b) Chèques postaux . . . . .	105 455.65
67 416.—	c) Banques . . . . .	76 213.50
3.—	d) Titres . . . . .	119 003.—
<b>986 484.03</b>	<b>II. Avoirs</b> . . . . .	<b>1 036 880.33</b>
560 061.63	a) Siège auxiliaire de Lausanne, agences et représentations .	710 536.10
194 035.30	b) Débiteurs . . . . .	79 827.48
—.	c) Intérêts pro rata sur titres . . . . .	822.75
232 387.10	d) Actif transitoire . . . . .	245 694.—
<b>103 130.65</b>	<b>III. Cotisations non encore encaissées</b> . . . . .	<b>122 674.60</b>
<b>5 499.—</b>	<b>IV. Mobilier (valeur d'assurance Fr. 214 300.—)</b> . . . . .	<b>2 751.—</b>
	<b>V. Pro Memoria</b>	
<b>130 459.41</b>	Fonds pour concours graphiques et littéraires . . . . .	—.
<b>1 423 706.79</b>		<b>1 481 258.73</b>

## PASSIF

<b>251 053.65</b>	<b>I. Dettes à court terme</b> . . . . .	<b>342 012 37</b>
75 715.15	a) Agences et représentations . . . . .	78 516.55
43 080.89	b) Créditeurs . . . . .	177 794.40
31 730.55	c) Passif transitoire	
100 527.06	aa) divers . . . . .	37 657.80
	bb) engagements de l'année précédente non échus (publicité)	48 043.62
<b>4 096.20</b>	<b>II. Ducroire</b> . . . . .	<b>2 921.20</b>
3 025.—	a) Pour cotisations non encaissées . . . . .	1 850.—
1 071.20	b) Pour débiteurs douteux . . . . .	1 071.20
<b>99 862.02</b>	<b>III. Réserves</b> . . . . .	<b>196 692.83</b>
99 862.02	Fonds de rénovation des agences . . . . .	64 260.47
—.	Fonds pour concours graphiques et littéraires . . . . .	132 432.36
<b>938 235.51</b>	<b>IV. Fonds de compensation</b> . . . . .	<b>939 632.33</b>
951 104.22	Etat au début de l'année . . . . .	938 235.51
-.12 868.71	Excédent de charges 1954 . . . . .	—.
—.	Excédent de produits 1955 . . . . .	1 396.82
	<b>V. Pro Memoria</b>	
<b>130 459.41</b>	Réserve pour concours graphiques et littéraires . . . . .	—.
<b>1 423 706.79</b>		<b>1 481 258.73</b>

# Décompte du fonds de rénovation des agences 1955

---

	Recettes	Fr.
1. Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 1955 . . . . .	99 862.02	
2. Apport de fonds de l'exercice 1955 . . . . .	20 000.—	
		<b>119 862.02</b>

---

## Dépenses

1. Aménagement de l'agence de Bruxelles . . . . .	12 625.75	
2. Aménagement de l'agence de Francfort . . . . .	22 279.—	
3. Aménagement de l'agence de Lisbonne . . . . .	1 387.05	
4. Aménagement de l'agence de Londres . . . . .	6 960.70	
5. Aménagement de l'agence de Madrid . . . . .	600.—	
6. Aménagement de l'agence de New-York . . . . .	5 395.60	
7. Aménagement de l'agence de Paris . . . . .	3 510.50	
8. Aménagement de l'agence de Vienne . . . . .	2 842.95	
9. Etat au 31 décembre 1955 . . . . .	64 260.47	
		<b>119 862.02</b>

---

# Décompte du fonds pour concours graphiques et littéraires 1955

---

	Recettes	
1. Etat au 1 <sup>er</sup> janvier 1955 . . . . .	130 459.41	
2. Intérêts . . . . .	3 807.59	
		<b>134 267.—</b>

---

## Dépenses

1. Concours graphiques et littéraires . . . . .	1 551.60	
2. Frais de finance . . . . .	83.04	
3. Amortissement sur titres . . . . .	200.—	
4. Etat au 31 décembre 1955 . . . . .	132 432.36	
		<b>134 267.—</b>

---

# Rapport des contrôleurs

chargés de vérifier le bilan et les comptes annuels de l'OCST  
pour 1955, du 3 au 4 avril 1956

Les soussignés ont procédé les 3 et 4 avril 1956 à la vérification des comptes et du bilan.

Par un contrôle des pièces comptables et un pointage de leur comptabilisation effectué complètement pour certains chapitres, et par sondage pour d'autres, ils ont pu se convaincre de l'excellente tenue de la comptabilité et de sa parfaite ordonnance.

L'existence et l'exactitude des actifs portés au bilan au 31 décembre 1955 ont été vérifiés et trouvés conformes aux écritures.

La caisse, ainsi que les comptes de banque et l'existence des titres ont été contrôlés à la date du 4 avril et trouvés en ordre.

Le compte spécial du fonds pour concours graphiques et littéraires a été supprimé à la date du 31 décembre 1955, les avoirs étant incorporés dans la comptabilité générale de l'Office, comme cela a été demandé par votre commission de contrôle.

Tous renseignements et pièces justificatives nous ont été fournis instantanément aussi bien pour les comptes de l'administration centrale que pour ceux des agences.

Nous proposons à l'assemblée générale d'approuver les comptes et le bilan au 31 décembre 1955, tels qu'ils sont présentés, et de donner décharge aux organes de l'administration et à la Direction, avec remerciements pour l'excellente gestion.

Zurich, le 4 avril 1956

Les contrôleurs:

*F. Tissot*  
*P. Bindella*